

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 Décembre 2002.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : R.Jezierski, P.Bellonnet, V.Joly, F.Meunier, F.Frizon, F.Mommelé. L.Desmet, E.Herbain, M.Sagie, F.Dalongeville.

Absents excusés : S.Derriche.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2002.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Délibération pour le remplacement d'un employé communal absent pour raison de santé.

1)Délibération pour le remplacement d'un employé communal

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à l'arrêt de travail de Mme Sagie Christiane agent d'entretien , il a fallu procéder en urgence à son remplacement. Le conseil municipal décide donc de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre décision dans ce genre de situation.

2)Délibération pour le droit de passage de Mr et Mme Pidemont

Faisant suite à la demande de Monsieur Pierre PIDEMONT de réouverture d'un passage entre la propriété de ce dernier et la petite cour située derrière la mairie, le Conseil municipal, après avoir constaté sur les actes notariés établis notamment en 1879, 1902, et 1934 produits par le demandeur la référence à une entrée du jardin de la propriété dans la cour commune avec la commune d'Auger, donne à l'unanimité son accord pour la réouverture d'un passage à pied, aux frais et sous la responsabilité du demandeur, au moyen d'une porte pleine munie d'une serrure.

3)Prime de Noël du personnel communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

Décide de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Mr Fromentin Bruno, Agent d'entretien titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 969,66 euros.

Madame Sagie Christiane, Femme de Ménage titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 420.44 euros.

Madame Pidemont Virginie, Secrétaire de Mairie titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 952,99 euros.

4)Prime d'habillement de l'ouvrier communal

Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur Fromentin Bruno l'indemnité de chaussures ainsi que celle de petit équipement

5)Prime de naissance pour Mme Pidemont

Monsieur le Maire met au vote une prime de naissance de 152.45 euros (1 000 frs), pour la naissance de la fille de Madame Pidemont Virginie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

6)Budget communal : Transfert budgétaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder à un transfert budgétaire concernant l'emprunt pour lequel un crédit de 7 200 euros a été voté alors que le crédit consommé est de 7 308.58 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer le réajustement budgétaire suivant :

ARTICLE	MONTANT
231.3 op34	-108.58
16	+108.58

7)Point Communauté de communes

Monsieur le Maire explique qu'il y a vraiment beaucoup trop de réunions organisées par la Communauté de Communes.

Il craint que cela fatigue les élus et que cette structure ne soit pas aussi efficace qu'il le faudrait.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de la commission d'appels d'offres, de la commission Patrimoine et assainissement.

C'est Fabrice Dalongeville qui représentera la commune à l'assemblée générale de la Communauté de Communes le jeudi 12 décembre à Betz. L'enjeu est important, en effet, il faut réussir à faire voter le contrat petite enfance qui nous permettrait d'obtenir des subventions pour le personnel de la cantine et de l'accueil périscolaire.

8) Questions diverses

Livraison de Fuel :

Monsieur le Maire explique que plusieurs personnes de la commune lui ont fait part de leur étonnement devant la livraison de fuel, organisée par la commune pour les habitants, par l'entreprise Sinet au lieu de l'entreprise Giraudon qui le faisait jusqu'à maintenant.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas voulu favoriser l'entreprise Sinet au détriment de l'entreprise Giraudon. Ce qui a guidé son choix c'est l'intérêt général. En effet, L'entreprise Sinet avait proposé de reverser au CCAS 1% sur le montant total de la commande. C'était donc une opération noble pour la commune.

Mais certains faits ont " mis la puce à l'oreille " de Monsieur de le Maire. Il s'est donc rapproché de la Sous-Préfecture pour vérifier la légalité de cette opération.

Voici la réponse des services de la Sous-Préfecture :

Il s'avère que cette commande est une action volontaire pour les administrés. C'est une façon de favoriser un fournisseur.

Ce n'est pas dans les compétences d'une commune. C'est une ingérence dans le secteur marchand. Cette action conduit à favoriser indirectement un fournisseur.

Monsieur le Maire pourrait avoir de graves problèmes.

Suite à cette réponse Monsieur le Maire a décidé de ne pas accepter le 1% proposé par l'entreprise Sinet. Il regrette cette action qui apparemment est plus qu'un malentendu.

Fort de ce qu'a répondu la Sous-Préfecture, il ne sera plus jamais organisé par la commune ce type d'action. Que ce soit pour les livraisons de fuel, du gaz ou pour l'entretien des fosses sceptiques.

Bien sur il est toujours possible qu'une personne de la commune ce charge de ce type de négociations.

Les vœux du Maire :

Monsieur le Maire propose d'organiser les vœux de la Mairie le vendredi 10 janvier 2002.

Union des Maires de l'Oise :

Monsieur le Maire et Pascal Bellonnet ont participé en novembre à l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise. Ils ont trouvé cette assemblée très intéressante.

Monsieur le Maire suggère que d'autres élus l'accompagnent l'année prochaine.

Éclairage Public :

Monsieur le Maire a demandé à la SICAE s'installer deux nouveaux lampadaires à Auger : l'un sur le pignon de l'école près des cidex afin d'éclairer convenablement le carrefour et l'abris bus, l'autre à l'angle de la rue de la Sainte-Marie devant l'église.

Par ailleurs une prise supplémentaire sera installée sur le poteau en face de l'église afin de pouvoir y installer une guirlande.

Michel Sagie demande que l'on oublie pas Chaumont qui est le « parent pauvre » de l'éclairage de Noël. Monsieur le Maire est d'accord avec lui et pense investir l'année prochaine.

Laurent Desmet demande que l'on ne fasse pas trop « de coup par coup ». Il souhaite qu'une vue d'ensemble soit prise en compte pour améliorer l'éclairage public. Monsieur le Maire est également d'accord avec lui. Un projet de réhabilitation de l'ensemble de l'éclairage public sera étudié en 2004.

Pascal Bellonnet demande à ce que les arbres qui dépassent dans la ruelle des vignes soient coupés. En effet ils gênent le passage des bennes à déchets.

Francis Meunier demande que la population veille à bien ramasser les tas de sable ou de gravats qui gênent le passage sur les trottoirs et qui défigurent les rues de notre village.

Francis Frizon rappelle que la commission élection se réunit le jeudi 12 décembre.

Fabrice Dalongeville : Journal : Vivre à Auger

Je fais un triple constat. Primo, ma charge de travail professionnelle m'empêche de dégager suffisamment de temps pour consacrer le temps nécessaire à la réalisation de ce journal d'informations. Secundo. J'ai été particulièrement surpris et peiné du manque d'engagement de la population et du conseil municipal dans la construction de ce magazine. Quatre conférences de rédaction ont été organisées en mairie. Résultat : seule Pauline Dalongeville est venue y participer. Ce n'était pas dans cet esprit que le journal avait été présenté aux habitants d'Auger. Tertio. Le budget nécessaire à la réalisation de ce magazine est de 3 000 F environ. Il couvre uniquement les frais d'impression. Or, la municipalité n'a pas les moyens de financer une telle dépense, au regard d'autres priorités. Solutions : nous allons proposer une feuille d'informations beaucoup moins ambitieuse, certainement un recto/verso. La périodicité sera gérée en fonction de l'information que le conseil municipal souhaite communiquer aux habitants de la commune. Quant aux 4 pages couleurs Vivre à Auger, il s'agit de voir s'il est possible de prévoir une parution semestrielle. Si c'est le cas, une parution à l'occasion des vœux du maire est envisageable.

Terrains de Saint Mard :

Monsieur le Maire a réuni le 28 Novembre 2002, avec Monsieur LECAS directeur de la D D E de Crépy en Valois les propriétaires concernés par la vente des terrains pour la création des terres de rétention à St Mard . A noter que seul Monsieur Lemercier s'est présenté à cette réunion. Un courrier via les notaires sera envoyé aux différents propriétaires afin de leur confirmer l'achat des terrains.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal